

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DL2022.07.05-22077

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2022

Nombre d'administrateur		
En exercice	Présents	Votants
17	9	10

L'an deux mil treize, le 05 juillet à 18h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe BUISSON, Vice-Président.

Etaient présents :

M. Philippe BUISSON, Mme Karine MEUNIER, M. Robert DUGARD, Mme Jennifer SERAIT, Mme Angélique BERTIN, Mme Danièle LAMBERT, M. Gérard BIGOT, Mme Claudine CARON, M. Jean-Claude SADY.

Etait excusé et représenté :

M. Thomas CAILLOT à Mme Karine MEUNIER.

Etaient excusés :

M. Djoudé MERABET, M. Mohamadou BA, Mme Valérie AUVRAY, Mme Pierrette TESSON, Mme Martine LE COSSOIS, Mme Agnes LANNES, M. Francois HENNION.

Secrétaire de séance : Karine MEUNIER

DL2022.07.05-22077 - Procès Verbal du Conseil d'Administration du 31 mai 2022

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Procès-Verbal du conseil d'administration du 31 mai 2022.

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent adopter.

Les membres du conseil d'administration adoptent le Procès-Verbal du 31 mai 2022.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Date d'affichage : 13 juillet 2022
Date de publication : 13 juillet 2022
Date de télétransmission : 12 juillet 2022
Date de retour de l'acte : 13 juillet 2022
Identifiant de l'acte : 076-267600187-20220705-2998B-DE-1-
1

ELBEUF-SUR-SEINE, le 5 juillet 2022

Monsieur Philippe BUISSON, Vice-Président



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.